

**ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE PRESENTÉE PAR MADAME LA
GERANTE DE LA SARL ETABLISSEMENTS MOREAU EN VUE DE
L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIERE DE CALCAIRE
SITUEE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE
POULIGNY SAINT PIERRE**

RAPPORT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

La SARL Etablissements MOREAU, implantée à Bourgueil (Indre et Loire) et la SARL Gabillon implantée à Ingrandes (Indre) ont le projet d'ouvrir une carrière de calcaire sur le territoire de la commune de Pouligny Saint Pierre, aux lieux-dits « Pièce des Bournais » et « les Malgams », actuellement terres agricoles, et de l'exploiter pendant 30 ans.

D'une emprise de 17 ha située le long de la RD 975 entre Pouligny Saint Pierre et Lureuil, le projet comporte l'exploitation d'une carrière de calcaire sur 10 ha, pour une production moyenne de 100 000 tonnes par an, avec la mise en place d'une unité de concassage-criblage et d'une aire de transit de produits minéraux.

Le projet inclut la remise en état du site et le retour à l'agriculture des surfaces exploitées.

En considération de ses caractéristiques, le projet relève de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Par l'arrêté n° 36 – 2017- 08 - 18 - 001 du 18 août 2017, le Préfet de l'Indre a pris la décision d'ouvrir une enquête publique afin d'instruire la demande présentée par la gérante de la SARL Etablissements MOREAU.

1. Cadre Juridique

- Code de l'environnement,
- Nomenclature des installations classées,
- Arrêté n° 36 – 2017- 08 - 18 - 001 du 18 août 2017 (PJ 1) portant ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par madame la Gérante de la SARL Etablissements MOREAU en vue de l'autorisation d'exploiter une carrière de calcaire située sur le territoire de la commune de Pouligny Saint Pierre,
- Avis de l'autorité environnementale en date du 21 août 2017.

2. Désignation du commissaire enquêteur

Par la décision en date du 6 juillet 2017, le président du tribunal administratif de Limoges a désigné M. Hubert Jouot en qualité de commissaire enquêteur.

3. Documents constituant le dossier d'enquête publique

Il est constitué par les documents ci-après :

- l'arrêté préfectoral n° 36 – 2017- 08 - 18 - 001 du 18 août 2017 portant ouverture de l'enquête publique en vue de l'autorisation d'exploiter une carrière de calcaire située sur le territoire de la commune de Pouligny Saint Pierre,
- le dossier de demande d'autorisation au titre de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement comprenant l'étude d'impact et son résumé non technique,
- l'avis de l'autorité environnementale du 21 août 2017,
- le registre de l'enquête,
- l'avis d'enquête publique,

La composition détaillée des pièces constitutives du dossier de la demande d'autorisation est donnée en pièce jointe (PJ 2).

4. Préparation de l'enquête et information du commissaire enquêteur

Le mardi 8 août 2017, le commissaire enquêteur a rencontré le représentant de la DDCSPP de l'Indre à la Cité Administrative de Châteauroux afin d'examiner le cadre général du déroulement de l'enquête. Un exemplaire du dossier de la demande d'autorisation lui a alors été remis.

Le mardi 29 août 2017, le commissaire enquêteur a rencontré à Pouligny Saint Pierre, M. Caillaud, maire de la commune de Pouligny Saint Pierre, M. Moreau, de la SARL Etablissements MOREAU, et M. Gabillon de la SARL Gabillon. Après la présentation par M. le Maire, de la commune et des enjeux du projet, les deux sociétés ont exposé les grandes lignes du projet. La réunion a été suivie de la visite du site retenu pour réaliser la carrière.

Avant l'ouverture de l'enquête publique, les services de la préfecture de l'Indre ont mis en place :

- à la mairie de Pouligny Saint Pierre, siège de l'enquête publique : le registre de l'enquête, la version papier du dossier d'enquête et sa version électronique afin de

- permettre à toute personne qui le souhaite, de consulter en mairie, le dossier de demande d'autorisation sur un poste informatique,
- dans les quatre communes situées dans le rayon d'affichage de 3 km autour du site retenu : Douadic, Lureuil, Preuilley la Ville et Tournon Saint Martin : la version électronique,
 - sur le site de la préfecture : la version électronique et une adresse électronique destinée à recevoir les observations et les propositions du public qui seront consultables sur le site internet des services de l'Etat avec une adresse ouverte à cet effet.

Avant le début de la première permanence le vendredi 15 septembre 2017, le commissaire enquêteur a coté le registre et paraphé le dossier de l'enquête (documents et plans).

5. Publicité de l'enquête

Les publications légales ont été effectuées dans deux journaux locaux (PJ 3) diffusés dans l'Indre :

- la « Nouvelle République du Centre Ouest », les 26 août et 22 septembre 2017,
- la « Nouvelle République du Centre Ouest », édition du dimanche, les 27 août et 17 septembre 2017.

L'avis a aussi été mis en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Indre.

L'affichage de l'avis d'enquête (PJ 4) a été effectif pendant toute la durée de l'enquête dans les quatre mairies concernées par le rayon d'affichage : Douadic, Lureuil, Preuilley la Ville et Tournon Saint Martin.

6. Déroulement de l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée du vendredi 15 septembre au vendredi 20 octobre 2017 inclus, soit pendant 36 jours consécutifs.

6.1 Consultation du dossier

A la mairie de Pouligny Saint Pierre, le dossier d'enquête comprenant le registre d'enquête a été déposé dans sa version papier où il a pu être consulté par le public aux heures d'ouvertures de la mairie pendant toute la durée de l'enquête, et lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur.

Il a aussi été consultable dans sa version électronique à partir d'un poste informatique mis à la disposition du public.

Dans les mairies de Douadic, Lureuil, Preuilley la Ville et Tournon Saint Martin, le dossier a été consultable dans sa version électronique à partir d'un poste informatique mis à la disposition du public.

Lors de son passage dans ces quatre mairies le mercredi 18 octobre, le commissaire enquêteur a été informé qu'aucune personne à cette date, n'avait demandé à consulter la version électronique du dossier.

Le mercredi 27 septembre, le commissaire enquêteur s'est aperçu en déployant les différents documents constituant le dossier de demande d'autorisation, de l'absence du « Document H : étude d'impact hydrologique ».

Le document a été réédité par la mairie et remis dans le dossier ; il a été vérifié et paraphé par le commissaire enquêteur lors de la permanence qui a suivi, le mardi 3 octobre.

Le commissaire enquêteur a informé le préfet de l'Indre de ces faits par un courrier en date du 8 octobre 2017 (PJ 5).

6.2 Les permanences

Les permanences fixées ont été assurées par le commissaire enquêteur dans les conditions de l'arrêté pris par le préfet de l'Indre :

- vendredi 15 septembre, de 14 h 30 à 17 h 30,
- samedi 23 septembre, de 09 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 27 septembre, de 09 h 00 à 12 h 00,
- mardi 3 octobre, de 14 h 30 à 17 h 30,
- lundi 9 octobre, de 09 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 20 octobre, de 14 h 30 à 17 h 30.

A l'expiration du délai de l'enquête, le commissaire enquêteur a clos le registre constitué de deux cahiers.

A l'exception de la première permanence au cours de laquelle une seule personne est venue, toutes les autres permanences ont été chargées :

- samedi 23 septembre : 27 personnes, venant pour la plupart des hameaux proches du site retenu pour le projet de carrière,
- mercredi 27 septembre : 3 personnes, et rencontre avec FR 3 et France Bleu Berry,
- mardi 3 octobre : 22 personnes,
- lundi 9 octobre : 14 personnes,
- vendredi 20 octobre : 32 personnes, et rencontre avec la « Nouvelle République du Centre Ouest » ; à l'extérieur de la mairie, des agriculteurs venus avec des tracteurs et leur remorque se sont installés au centre du bourg, à proximité de la mairie ; ce rassemblement s'est déroulé dans le calme en présence de représentants de la Gendarmerie Nationale ; tous les opposants ou partisans du projet souhaitant rencontrer le commissaire enquêteur ont été reçus.

6.3 La communication

L'enquête publique a pris une dimension médiatique après la venue des riverains au cours de la deuxième permanence.

Des reportages et articles de presse ont alors été produits, notamment par France 3, France Bleu Berry, La Nouvelle République du Centre Ouest, l'Aurore Paysanne, l'Echo la Marseillaise... Dans leur ensemble, ils s'abstiennent de prendre position et relaient les déclarations des partisans et des opposants.

En revanche, localement, partisans et opposants ont défendu leurs positions au moyen de pancartes portant leurs arguments : les opposants, à l'extérieur des parcelles de terrains susceptibles d'accueillir le projet, et les partisans, à l'intérieur de ces parcelles.

- Pancartes des partisans : « oui à l'écologie réfléchie », « oui au développement », « oui à la carrière », « stop au mensonge » ;
- Pancartes des opposants : « non à la carrière », « non aux camions - 50 aller retour/jour », « aberration – carrière sur le bord du village », « non à la poussière et au bruit », « condamnés à perpétuité – pourtant, nous n'avons jamais rien fait de mal ».

7. Personnalités rencontrées

Le commissaire enquêteur a rencontré :

- vendredi 15 octobre : M. Jean-Michel Multon, maire de Lureuil,
- jeudi 5 octobre : M. Jean-Paul Chanteguet, président du syndicat mixte du Parc Naturel Régional de la Brenne,
- mercredi 18 octobre : M. Jean-Paul Guillot, maire de Preuilley la Ville et M. Dominique Hervo, maire de Tournon Saint Martin,
- lundi 23 octobre : M. Jean-Pierre Darreau, président du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Fontgombault (SIERF),
- mardi 14 novembre : M. Claude Mériot, président de la communauté de communes Brenne Val de Creuse.

Il est entré en contact téléphonique avec M. René Bernard, maire de Douadic.

8. Transmission du rapport de l'enquête et des conclusions de la commission

En considération du nombre élevé des observations portées sur le registre et des documents reçus à étudier, le commissaire enquêteur a demandé au préfet de l'Indre de lui accorder des délais supplémentaires (lettre en date du 26 octobre 2017 - **PJ 6**) :

- dix jours pour établir le procès-verbal de synthèse destiné au demandeur et le convoquer,
- deux semaines pour transmettre le rapport et ses conclusions motivées.

Par la lettre du 2 novembre 2017 (**PJ 7**), le préfet de l'Indre a retenu la date du 8 décembre 2017 pour la remise de son rapport et de ses avis et conclusions.

Confronté à différentes difficultés, le commissaire enquêteur a demandé par un courrier en date du 6 décembre 2017 (**PJ 8**), un nouveau délai supplémentaire.

Par la lettre du 7 décembre 2017 (**PJ 9**), le préfet de l'Indre a fixé au 20 décembre 2017 la date de remise du rapport, et des conclusions et avis du commissaire enquêteur.

9. Relations avec le demandeur

Le vendredi 10 novembre 2017, le commissaire enquêteur a reçu M. Moreau de la SARL Etablissements Moreau venu avec M. Gabillon, de la SARL Gabillon.

Il lui a remis les observations écrites et orales du public, consignées dans un procès-verbal de synthèse (**PJ 10**).

Le jeudi 23 novembre 2017, le commissaire enquêteur a reçu le mémoire en réponse (**PJ 11**) produit par la SARL Etablissements Moreau, la société Gabillon, restant « partie prenante du projet ».

10. Observations recueillies

L'enquête publique a suscité un vif intérêt de la part du public :

- 122 observations ont été portées sur le registre de l'enquête,
- 66 contributions, notes et lettres ont été adressées ou remises directement au commissaire enquêteur,

- 140 informations ou contributions ont été déposées sur le site internet créé par la préfecture de l'Indre pour recevoir ses observations.

La plupart d'entre elles ont été produites dans les derniers jours de l'enquête précédant sa clôture.

Les observations du public ont été exprimées par :

- des habitants des hameaux les plus proches du site prévu,
- des habitants de Pouigny Saint Pierre et des communes voisines, voire de communes plus éloignées situées dans l'Indre,
- des personnes demeurant en France et en dehors de l'Indre, et en Belgique mais revendiquant une bonne connaissance du territoire et du Parc Naturel Régional de la Brenne (32 contributions reprenant pratiquement les mêmes arguments),
- des associations implantées localement ou créées à l'occasion de l'enquête (nb : 2),
- des entreprises locales du secteur du BTP,
- des maires des communes proches (nb :3), le président du Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Eaux de Fontgombault (SIERF), et plusieurs élus.

Parmi les personnes ayant porté des observations, figurent des artistes, des architectes et des paysagistes.

Plusieurs des documents remis au commissaire enquêteur témoignent d'une étude approfondie des différents documents constituant le dossier d'enquête.

En intégrant la totalité des contributions parvenues au commissaire enquêteur (quelques contributions ont été adressées et au siège de l'enquête et par internet), la répartition des avis, favorables ou défavorables, est donnée dans le tableau ci-après :

	pour	contre	divers et sans avis	total
Internet	2	136	2	140
siège enquête	111	72	5	188
<i>. registre</i>	<i>95</i>	<i>23</i>	<i>4</i>	<i>122</i>
<i>. courrier</i>	<i>16</i>	<i>49</i>	<i>1</i>	<i>66</i>
total	113	208	7	328

Sur les 140 contributions arrivées par Internet, 2 seulement sont favorables au projet.

Sur le registre, 3 personnes ont évoqué les difficultés qu'elles ont rencontrées le jour de la dernière permanence du commissaire enquêteur, pour accéder en voiture sur la place de la mairie, suite aux dispositions prises par la Gendarmerie Nationale pour assurer le bon ordre autour de la mairie.

Les observations du public sont respectivement présentées dans les pièces jointes 12, 13 et 14.

Les conclusions et avis du commissaire enquêteur faisant suite à l'enquête, sont joints au présent rapport dans un document séparé.

Fait à Prissac, le 20 décembre 2017



M. Hubert Jouot
Commissaire enquêteur

**ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE PRESENTEE PAR MADAME LA
GERANTE DE LA SARL ETABLISSEMENTS MOREAU EN VUE DE
L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIERE DE CALCAIRE
SITUEE SUR LA COMMUNE DE POULIGNY SAINT PIERRE**

RAPPORT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Liste des pièces jointes

- PJ 1 : Arrêté n° 36 – 2017- 08 - 18 - 001 du 18 août 2017 portant ouverture d'une enquête publique unique en vue de l'autorisation d'exploiter une carrière de calcaire située sur le territoire de la commune de Pouligny Saint Pierre,
- PJ 2 : Composition du dossier de demande d'autorisation au titre de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement
- PJ 3 : Publicité de l'enquête dans la presse locale
- PJ 4 : Avis d'enquête
- PJ 5 : Lettre du commissaire enquêteur en date du 6 octobre 2017 informant de la disparition du « Document H : Etude d'impact hydrologique »
- PJ 6 : Lettre du commissaire enquêteur en date du 26 octobre 2017 demandant au préfet de l'Indre un délai supplémentaire
- PJ 7 : Lettre du préfet de l'Indre en date du 2 novembre 2017 accordant un délai supplémentaire (8 décembre) au commissaire enquêteur
- PJ 8 : Lettre du commissaire enquêteur en date du 6 décembre 2017 demandant au préfet de l'Indre un nouveau délai
- PJ 9 : Lettre du préfet de l'Indre en date du 7 décembre 2017 accordant un nouveau délai (20 décembre) au commissaire enquêteur
- PJ 10 : Procès-verbal de synthèse des observations du public – lettre du 9 novembre 2017
- PJ 11 : Mémoire en réponse du porteur de projet – reçu le 23 novembre 2017
- PJ 12 : Observations du public portées sur le registre
- PJ 13 : Observations du public adressées par courrier
- PJ 14 : Observations du public reçues par moyens électroniques